



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 211-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.281

Déposée le : 31.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Arn (Muri b. Bern, PLR) (porte-parole)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesures urgentes d'aide à l'OIC dans l'intérêt des hautes écoles bernoises

Afin de soulager l'Office des immeubles et des constructions (OIC), le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Les hautes écoles sont temporairement dotées de la compétence d'assurer la direction technique générale de certains projets de construction. Le pilotage du projet reste une tâche commune de la propriétaire (DTT/OIC), de la maîtrise d'ouvrage (INC) et de l'utilisatrice (haute école). Le processus politique (approbation par le Conseil-exécutif/Grand Conseil) et les bases juridiques restent inchangés. Ce modèle est mis en place provisoirement (phase transitoire d'au moins 5 ans) pour soulager l'OIC et un bilan sera dressé à l'issue de cette période.
2. Les hautes écoles assument la responsabilité des travaux d'entretien, dont le financement relève toujours du crédit-cadre du programme d'entretien annuel (PEA). En collaboration avec l'OIC, les hautes écoles élaborent une stratégie pour l'entretien des immeubles qu'elles occupent.

Développement :

L'OIC est depuis longtemps critiqué pour son incapacité à se montrer à la hauteur lorsqu'il s'agit de mener des projets de grande envergure. L'OIC n'a pas les capacités nécessaires et a beaucoup de difficulté à recruter du personnel qualifié. Cette combinaison de facteurs fait que la réalisation des projets tire en longueur ou se retrouve parfois dans des impasses (ex : le campus Biel/Bienne de la BFH). Le retard pris désavantage les hautes écoles (université, hautes écoles spécialisées et HEP Berne confondues) sur le marché de l'enseignement supérieur, en plus de nuire à leur réputation ainsi qu'à leur capacité à retenir

les étudiant-e-s et les talents parmi les doctorant-e-s et le milieu de la recherche. L'OIC a de la peine à réaliser les projets en cours en respectant le calendrier et le budget d'investissement prévus. Le canton a beaucoup de grands projets « dans les tuyaux » (vague d'investissement) que l'OIC, compte tenu de l'état de ses ressources et de son savoir-faire, ne pourra pas mener à bien, même si leur financement est assuré. En revoyant la répartition des responsabilités pour la gestion des projets, nous pourrions soulager l'OIC et permettre aux hautes écoles de réaliser dans les temps les chantiers essentiels pour leur réussite. De plus, l'OIC pourra ainsi davantage se concentrer sur la réorganisation qui s'impose. Le changement dans les responsabilités pour ce qui est de l'entretien des bâtiments donne aux hautes écoles la flexibilité nécessaire et permet un déroulement des travaux plus efficace. Pour reprendre ces tâches, les hautes écoles disposent d'ores et déjà du savoir-faire nécessaire ou sont en mesure de recruter rapidement des spécialistes.

Motivation de l'urgence : L'OIC se trouve dans une situation très délicate : le chef d'office a été congédié ; plusieurs places de cadres ne sont encore pourvues que par intérim ; la CGes a décidé de procéder à une inspection de l'office et a conclu que les projets d'envergure lancés par le canton rendaient nécessaire un office performant et opérationnel. Il est donc urgent de trouver une solution à court terme si l'on veut que les projets en cours de réalisation et en attente d'être lancés soient menés comme il se doit. Si la question n'est pas traitée au plus vite, les projets clés des hautes écoles seront retardés pour une période prolongée.

Destinataires

– Grand Conseil